

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 19 FEVRIER 2025

*DELIBERATION N°2025-06 DU COMITE SYNDICAL*

Approbation du compte de gestion 2024 – BUDGET ANNEXE

Le comité syndical, légalement convoqué le 7 février 2025 s'est réuni en séance plénière le mercredi 19 février 2025 à 14H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,

Bertrand COUTURIER,

Jean-Luc GAUTHIER (CCACN),

Thierry FAVARCQ,

Sylvie THOMAS,

Bruno MILLIERE,

Yves RIBET,

Jean-Luc VIEREN,

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins  
Communauté),

Thierry GUYOT,

Gilbert LIENHARD,

Pascale GROSJEAN,

Jacques MERCIER.

Pouvoirs :

Jean Charles Rochard à Jean-Luc Gauthier (Amognes Cœur du Nivernais)

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

:-::-:-:-:-:-:-:-

Cadre de référence

- ✚ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;

- ✚ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L1612-12 et suivants et l'article D2343-2 et suivants ;
- ✚ VU l'instruction comptable M4 ;
- ✚ VU le rapport n° 6.

Considérant que le compte de gestion établi par le Trésorier permet :

- ✚ De vérifier l'exécution du budget,
- ✚ De présenter la situation financière du syndicat.

Considérant qu'il se compose :

- ✚ d'un bilan qui est la photographie des différents éléments figurant à notre patrimoine :

ACTIF		PASSIF	
Immobilisé	52 064 666.51	Fonds propres	58 628 220.79
Circulant	6 606 431.93	Dette	42 877.55
Comptes de régularisation		Comptes de régularisation	0.10
<b>Total</b>	<b>58 671 098.44</b>	<b>Total</b>	<b>58 671 098.44</b>

- ✚ d'un compte de résultat qui n'est composé pour le syndicat mixte que d'un résultat courant non financier,
- ✚ d'un compte de la consommation des crédits et de réalisation des opérations qui permet de vérifier l'exécution du budget,

## I – Fonctionnement

Libellés	Montants en €
Total recettes section de fonctionnement	4 963 268.86
Total dépenses section de fonctionnement	2 188 523.10
Excédent de fonctionnement	2 774 745.76
Résultat exercice 2023	3 436 230.47
Résultat de clôture exercice 2024	6 210 976.23

## II – Investissement

Libellés	Montants en €
Total recettes section d'investissement	3 791 219.77
Total dépenses section d'investissement	15 167 242.44
Résultat exercice 2023	11 728 600.72
Résultat de clôture exercice 2024	352 578.05

- ✚ de la balance qui permet de distinguer les opérations créditrices et débitrices,
- ✚ d'une ventilation par fonction. Le syndicat mixte ne possède qu'une ventilation sur la fonction 6 : réseaux et infrastructure.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ De prendre acte des éléments présentés par le trésorier ;
- ✚ De déclarer à l'unanimité que le compte de gestion, dressé par le service de gestion comptable n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- ✚ D'approuver le compte de gestion du syndicat mixte, pour l'exercice 2024, établi par le trésorier.

#### ADOPTE :

Nombre de voix pour : 14 dont  
1 pouvoir  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre d'abstention : 0

Le Président  
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte  
  
Fabien BAZIN 

Délibération publiée le :